

Abondement indemnitaire exceptionnel, enfin du nouveau !

Ce sera 100 € avec la paie du mois d'octobre !

Une note de service parue le 31 août 2015 décrit le dispositif de versement aux agents de la DGFIP de l'abondement indemnitaire exceptionnel 2015 au titre de l'activité 2014.

Forfaitaire et uniforme et d'un montant fixé à 100 €, cet abondement fera l'objet d'un versement unique. Pour les agents de la DGFIP, il s'agira d'un complément d'allocation complémentaire de fonction qui sera versé avec la paie d'octobre 2015.

Il sera proratisé en fonction du temps de travail.

Rappelons qu'à la DGFIP, entre provocation et scandale, le Directeur Général avait proposé au printemps dernier de supprimer la Prime d'intéressement Collectif (PIC) afin d'abonder la prime de restructuration de services.

Face à la levée de bouclier des représentants des personnels, le Ministre des Finances avait décidé d'attribuer pour cette année du moins, et sans aucune garantie de pérennité, une pseudo-PIC de 100 € ce qui constituait une régression par rapport à l'ancien dispositif.

Rappel en pièce jointe au verso: la lettre adressée par le Secrétaire Général de FO Finances au Ministre SAPIN.

Dans son courrier, FO Finances rappelait l'engagement du Ministre du versement de cette prime de 100 € suite à la remise en cause de la prime d'intéressement, et demandait la revalorisation pérenne de l'Indemnité Mensuelle de Technicité, dès le 1 janvier 2016.

BULLETIN D'ADHESION	NOM :	PRÉNOM :
	N° DGI ou N° AGORA :	ADRESSE MÉL :
	GRADE :	QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :%
	AFFECTATION :	
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)		
Fait à le (signature)		
→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu		

Paris le 12 Août 2015

Monsieur Michel SAPIN
Ministre des Finances
et des Comptes Publics
139 Rue de Bercy
75 572 Paris Cedex 12

Monsieur le Ministre,

Dans votre intervention au Comité Technique Ministériel du 26 Mai dernier, vous avez annoncé l'attribution d'une prime à destination de tous les agents des ministères économiques et financiers, d'un montant de 100€ au titre de l'année 2015.

Je tiens à vous rappeler que cette indemnité est inférieure à la prime d'intéressement collective attribuée les années antérieures.

Pour la Fédération des Finances FO, ce n'est pas acceptable, au regard des efforts toujours plus importants demandés à ceux-ci, Cette indemnité n'a, à ce jour, pas encore été versée et n'apparaît toujours pas sur les feuilles de paye du mois de juillet.

Aussi, pourriez-vous nous préciser quel mois cette indemnité sera mandatée par les différentes directions.

D'autre part, dans cette même intervention, vous indiquez souhaiter des discussions au niveau directionnel sur la pérennité de cette indemnité et de ses modalités d'attribution.

Je vous rappelle que pour la Fédération des Finances FO, cette indemnité doit conserver une identité ministérielle, et demeurer d'un montant identique pour tous les agents exerçant dans nos ministères économiques et financiers.

En conséquence, il apparaît que la revalorisation de l'Indemnité Mensuelle de Technicité, dès le 1^{er} janvier 2016, soit la solution pérenne et équitable à privilégier.

Toute autre mesure serait source de disparités et donc d'incompréhension de la part des personnels.

Dans l'espoir que notre requête retienne toute votre attention, et dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma haute considération.

Le Secrétaire Général
Philippe GRASSET